



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fait à Perpignan, le 12 juillet 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élections des juges du tribunal de commerce 2023

Le collège électoral du tribunal de commerce de Perpignan est convoqué durant le mois d'octobre 2023 aux fins de procéder au renouvellement des juges consulaires dont le mandat arrive à échéance le 31 décembre 2023 et aux élections complémentaires destinées à pourvoir les sièges vacants au sein de ces juridictions, selon l'arrêté préfectoral **PREF/DCM/BRGE n° 2023 - 187-0002 du 6 juillet 2023**.

La liste des électeurs a été arrêtée par la commission électorale et est affichée au greffe du tribunal de commerce situé 4 rue André Bosch à Perpignan, et ce jusqu'au jour de dépouillement du scrutin

Le vote se déroulera uniquement par correspondance.

Le matériel électoral sera envoyé au plus tard le **mardi 19 septembre 2023**. Dès réception des plis les électeurs devront faire parvenir leurs votes, **uniquement par voie postale à la préfecture**, au plus tard le **mardi 3 octobre 2023** (cachet de la poste faisant foi).

Cette élection se déroule au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

1^{er} tour : Les opérations de dépouillement et de recensement des votes auront lieu le **mercredi 4 octobre 2023, à 17 h, au tribunal de commerce**.

Dans l'hypothèse où l'un des candidats n'obtiendrait pas au premier tour un nombre de voix égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits, le collège électoral sera convoqué de droit pour un second tour de scrutin.

En cas de second tour : Les opérations de dépouillement et de recensement des votes se tiendront le **mardi 17 octobre 2023, à 17 h, dans les mêmes conditions que lors du premier tour**.